



Ville de Dreux

**Arrêté de cessation de fonction d'un mandataire suppléant
Régie de recettes et d'avances Epicerie sociale**

N°ARR39/2024

Le Maire de la Ville de Dreux, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n° 15/2022 du 16 février 2022 nommant le mandataire suppléant ;

Considérant la mobilité interne de l'agent nommé ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 06/08/2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Fanida CHADLI en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances Epicerie sociale à compter du 06/08/2024.

Article 2 : Le Président et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans ou par la voie de l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Dreux, le 06/08/2024



**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale,**

Pour le Président
Par délégation de signature
Le Vice-Président du CCAS
Mounir CHAKKAR

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
après dépôt à la Sous-Préfecture le : 12 AOUT 2024
Notification le : 09/10/24